JO.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-4-65 880556

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

BULLETIN N° 55 d'AVRIL 1965.-

A V E R T I S S E M E N T.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES (Poirier - Pommier)

Les risques de contaminations primaires deviennent de plus en plus importants. Il est vivement conseillé de tenir la végétation soigneusement protégée sur les Poiriers et sur les variétés de Pommiers ayant atteint ou dépassé le stade C3 - D (Voir tableaux des stades-repères, précédemment transmis).

S'il y a lieu à la bouillie utilisée contre la Tavelure, ajouter un produit contre Pucerons, Chenilles défoliatrices, Charançons ...

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

XYLEBORE.-

Cet insecte se signale par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières. Les dégâts sont parfois graves, principalement sur Pommier, Abricotier, Cerisier et Pêcher.

Dans les vergers intéressés, effectuer par beau temps, un traitement copieux en utilisant à forte concentration, de préférence sous forme huileuse, un produit à base de D.D.T., d'H.C.H., de LINDANE, de DIELDRINE ou de PARATHION.

HOPLOCAMPES.- (Poirier et Prunier).

Dans les vergers, de Poiriers et de Pruniers, où ces insectes causent des dégâts (jeunes fruits rongés à l'intérieur par un ver qui a une forte odeur de punaise) il est conseillé d'effectuer un traitement soigné vers la fin de la chute des pétales.

Utiliser un produit à base d'H.C.H., de LINDANE ou de PARATHION.

CHENILLES DEFOLIATRICES.-

Activité déjà notable, en particulier sur Pommier et Cerisier.

Ne pas attendre qu'il y ait de graves dégâts pour intervenir sur les essences intéressées.

P. /.../

C O L Z A

MELIGETHE.-

Surveiller les cultures afin d'intervenir en temps opportun, c'est-à-dire dès qu'il y aura sur l'ensemble des pieds plusieurs insectes sur les inflorescences.

Ne pas traiter prématurément afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, une seconde intervention.

Il est rappelé que cet insecte n'est nuisible qu'avant la floraison dévorant les boutons floraux non ouverts.

NOTA - PROTECTION DES ABEILLES.-

Seuls sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles, les pesticides à base des matières actives mentionnées ci-après :

Roténone, Pyréthrines, Diethion, Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphanes, Dichlorophényltrichloréthanol, Thioquinox.

L'emploi de toute autre matière active insecticide est interdite pendant la floraison des plantes visitées par les Abeilles, en particulier Arbres fruitiers et Crucifères oléagineuses.

- PRODUITS A UTILISER.-

Pour les produits à utiliser, consulter la liste (Edition spéciale) qui vous a été transmise.

En cas de mélange de produits, respecter les indications données par les fabricants des spécialités retenues.

- AVIS AUX ABONNES.-

Les abonnés peuvent se procurer auprès de la S.E.P.A.I.C. - 42, rue du Louvre - PARIS (1er).

- la liste des spécialités insecticides, autorisées à la vente au 1er Janvier 1964, au prix de 7 francs.

- la liste des spécialités fongicides, autorisées à la vente au 1er Janvier 1964, au prix de 5 francs.

Ces listes, dont une mise à jour périodique est prévue, ont été publiées sous le contrôle du Service de la Protection des Végétaux.

Les frais d'envoi s'élèvent à 2,20 francs pour une ou deux brochures.

Clermont-Ferrand, le 5 Avril 1965.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 533 du 5 Avril 1965 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1965 - Expédition n° 4.